

Conseil régional  
de l'environnement  
Région de la Capitale  
nationale

Assurer la défense des droits collectifs pour  
la préservation de la qualité de l'environnement,  
de la qualité de vie des communautés et  
la promotion d'un développement durable.

Le plan d'action propose de promouvoir,  
initier et appuyer des actions visant  
à répondre à cet objectif.

**LE PRÉSENT DOCUMENT VISE À PRÉCISER LES GRANDES  
LIGNES DES ACTIONS QUI SERONT MENÉES AU COURS DE  
L'ANNÉE 2003-2004.**



**cre-capitale  
nationale**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

## GESTION DE L'EAU

- Suivre les actions posées dans chacun des comités de gestion par bassin versant sur le territoire de la Capitale-Nationale pour mieux être informé des problématiques sur le territoire de la région et relayer l'information entre les groupes;
- Vulgariser l'information relative à la nouvelle réglementation de la Ville de Québec sur l'utilisation d'eau potable et mettre en place une escouade de l'eau, en collaboration avec Vivre en Ville et la CAGEQ;
- Dénombrer les résidences non desservies par un système d'assainissement des eaux usées, celles qui ont des installations septiques conformes et non-conformes sur le territoire de la Capitale Nationale et entamer des actions dans le but de réduire au maximum le nombre d'installations non conformes.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Réaliser une campagne de lutte contre le suremballage;
- Évaluer les options concernant les produits non-recyclables (tetrapack, styromousse, etc.) et s'assurer que le choix d'actions soit le meilleur au niveau du développement;
- S'assurer de la mise en œuvre et du respect des échéanciers des plans de gestion des matières résiduelles dans les MRC et la CMQ et leur référer, s'il y a lieu, des organismes de la région pouvant collaborer dans les actions décrites dans les plans.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TRANSPORT ET QUALITÉ DE L'AIR

- Véhiculer nos idées, auprès des décideurs, en matière de transport alternatif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en collaboration avec Vivre en Ville et le CRUTEQ;
- Mener à bien les étapes de réalisation du projet «Le vélo, ça me travaille!» en collaboration avec Vivre en Ville et le CRUTEQ;
- Continuer d'appuyer le CRUTEQ dans la diffusion de son outil de sensibilisation «Accro à l'auto?».

## BIODIVERSITÉ

- Élaborer un document destiné aux propriétaires de terres (boisées, renfermant un milieu humide, etc.) expliquant les différentes options de conservation s'offrant à eux;
- Travailler à ce que les espèces menacées de la région bénéficient du niveau de protection requis;
- Identifier les endroits qui pourraient potentiellement être intégrés au réseau des aires protégées;
- Trouver des sources de financement pour entamer une deuxième édition du projet sur la protection des milieux humides et, s'il y a lieu, débiter le projet.

## FORÊTS, SOLS ET AGRICULTURE

- Participer activement aux consultations relatives au Plan directeur pour la protection et la mise en valeur de la forêt urbaine et des milieux naturels de la Ville de Québec;
- Travailler conjointement avec l'AFQM afin que les peuplements forestiers de la région possédant des caractéristiques des écosystèmes forestiers exceptionnels soient reconnus au sens légal;
- Collaborer aux projets de l'AFQM;
- Poursuivre le travail entamé par la table forêt du CRCDQ.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Développer un projet d'envergure sur plusieurs années qui permettra d'évaluer, de suivre et de faire évoluer le développement durable dans la région de la Capitale nationale.

## ÉDUCATION

- Appuyer les organismes mandataires du CRE et collaborer avec eux pour l'élaboration et la réalisation d'activités d'éducation et de sensibilisation.

## TRAITER LES DOSSIERS DE L'HEURE ET DÉFENDRE LES DROITS DES CITOYENS POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

- Suivre les dossiers d'actualité et cibler nos actions sur les problématiques les plus criantes;
- Être sensible aux demandes des citoyens et des groupes environnementaux et poser des actions en conséquence;
- Continuer de s'impliquer activement dans le dossier du prolongement de l'autoroute du Vallon, en collaboration avec le CRUTEQ, l'AFQM et Vivre en Ville;
- Suivre de près les projets soumis au Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE);
- Suivre mensuellement les demandes de certificats d'autorisation déposées au ministère de l'Environnement (MENV).

## COMMUNICATION

- Intégrer une section «calendrier d'évènements» sur le site Internet qui annonce les évènements organisés dans la région;
- Continuer d'agréments le site Internet de l'organisme;
- Poursuivre la publication du *Bulletin d'information*, élargir les thèmes couverts, accroître la diffusion et offrir une meilleure visibilité aux organismes et groupes de la région;
- Poursuivre l'envoi du *Bulletin express de la Capitale* par courrier électronique qui diffuse aux membres et intervenants les nouvelles et évènements prévus dans la région;
- Établir une marche à suivre lorsque le CRE veut diffuser de l'information (communiqué, mémoire, évènements, etc.).

## MILIEU MUNICIPAL

- Suivre les actions, alimenter les discussions et participer aux consultations des plans stratégiques élaborés cette année par la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Québec et le Réseau de transport de la Capitale;
- Porter une attention particulière aux problématiques environnementales de l'ensemble des municipalités et des MRC du territoire.

## COORDINATION, ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT

- Mettre sur pied un répertoire décrivant chaque groupe environnemental de la région oeuvrant dans le milieu environnement, leurs domaines d'intervention et les services qu'ils offrent pour la diffuser aux membres;
- Développer un réseau de bénévoles s'impliquant dans diverses activités du CRE;
- Élargir le membership;
- Consolider le mode de paiement et l'efficacité du renouvellement d'adhésion des membres;
- Saisir les opportunités de financement et subventions en élaborant des projets répondant aux enjeux environnementaux identifiés;
- Poursuivre la mise sur pied de la *Fondation régionale en environnement et en développement durable* et le *Fonds Collectivités viables*.

## REPRÉSENTATION

- Continuer de représenter le milieu environnemental sur différentes instances et comités.

## SOUTIEN AUX ORGANISMES

- Travailler en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC) pour obtenir la gestion du nouveau programme de subventions qui remplacera *Jeune stagiaire Canada*;
- Réaliser la première phase du projet du Centre de l'environnement;
- Développer des formations, particulièrement en gestion, pour les personnes qui travaillent dans les organismes environnementaux;
- Poursuivre le soutien du Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles.
- Maintenir le soutien offert aux organismes environnementaux.

**mission du  
CRE-Capitale  
nationale**

**Tel que défini dans l'actuel protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement, le CRE-Capitale nationale a pour mandats de:**

- regrouper et représenter des organismes ou groupes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable d'une région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général, et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres;
- favoriser la concertation et les échanges avec les organisations de la région et assurer l'établissement de priorités et de suivis en matière d'environnement dans une perspective de développement durable;
- favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région (par de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation et d'autres types d'action);
- agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants régionaux oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable;
- réaliser des projets découlant du plan d'action du Conseil régional de l'environnement;
- favoriser par la concertation et par le partage d'expertise la mise sur pied de projets par le milieu (organismes, groupes ou individus);
- collaborer d'un commun accord aux projets déjà pris en charge par le milieu (organismes, groupes ou individus);
- participer à tout mandat confié par le Ministre et ayant fait l'objet d'une entente mutuelle précisant les conditions de réalisation du mandat, dont les consultations.

1085, avenue de Salaberry, bureau 316  
Québec (Québec)  
G1R 2V7

**coordonnées  
du CRE-  
Capitale  
nationale**

Téléphone: (418) 524-7113  
Télécopieur: (418) 524-4112  
Courriel: [info@cre-capitale.org](mailto:info@cre-capitale.org)  
[www.cre-capitale.org](http://www.cre-capitale.org)

